

# Être volontaire saisonnier

Le temps des vacances s'accompagne de transhumances humaines. Certaines régions voient leur population décupler en quelques jours. Pour assurer la sécurité, les sapeurs-pompiers doivent adapter leurs moyens. Pour y parvenir, de nombreux Sdis font appel à des SPV saisonniers.

Texte Valérie Chrzavzez



Les étapes du Tour de France constituent un risque supplémentaire à couvrir dans les départements qui les accueillent.

La Lozère, c'est 80 000 habitants à l'année et plus de 260 000 au plus fort de l'été. « Chaque saison estivale, nous recrutons 15 à 20 sapeurs-pompiers pour renforcer les centres les plus sollicités. Une fois nos besoins identifiés, nous envoyons un appel à candidatures dans tous les Sdis », rapporte le lieutenant-colonel Dominique Turc, président de l'union départementale, qui recherche en priorité des candidats à jour de leurs qualifications, et apprécie ceux détenteurs de la formation feux de forêt. « Nous pouvons faire passer le FDF1 aux saisonniers, mais si on peut éviter ce coût pour le Sdis, c'est mieux. » Pour cet été, le Sdis 48 n'a pas eu de difficulté à trouver son effectif de saisonniers. Dominique Turc ne s'en étonne pas. « Être saisonnier permet

de voir comment cela se passe ailleurs, tout en découvrant une région. » Pour recruter, le sapeur-pompier assure ne pas avoir de critère d'âge. « Nous prenons d'anciens militaires qui ont leur BNSSA et même des professionnels qui prennent une disponibilité », confirme le colonel Patrick Moreau, DDSIS des Hautes-Alpes. Mais les postes sont tout de même en majorité tenus par des jeunes de 20 à 30 ans, « à parité filles et garçons. En plus de leurs indemnités, ils sont logés et nourris. » Certains reviennent d'une année sur l'autre, d'autres « zappent » d'un Sdis à l'autre pour multiplier les expériences, mais aussi parce que « certains Sdis font de la surenchère pour attirer des candidats, constate Dominique Turc. Leurs missions sont les mêmes que celles de nos sapeurs-pompiers. Une minorité est en garde

## Des saisonniers témoignent



DR

• **Christopher Martin, SPV vosgien**, en est à sa septième saison dans les Hautes-Alpes. Une aventure commencée par hasard. Alors qu'il cherchait un emploi, le jeune homme tombe sur une annonce dans sa caserne. « Les Hautes-Alpes proposaient des CDD à des sapeurs-pompiers volontaires. J'ai postulé à différents postes pour la saison d'hiver et n'ai reçu que des réponses positives. » Ayant l'embarras du choix, Christopher accepte le premier CDD pour lequel il avait reçu une réponse positive.

« C'était pour travailler à la police municipale de Risoul, une station où il y a quatre sapeurs-pompiers résidents à l'année et qui a besoin d'une quinzaine d'hommes pour la saison de ski. Le poste s'accompagnait d'un logement offert par la mairie, en échange de gardes à prendre dans la commune. Cela a été une expérience enrichissante que j'ai ensuite renouvelée année après année. Je travaille l'été dans les Vosges, et je pars faire la saison d'hiver dans les Alpes. Cela m'a permis de rencontrer des sapeurs-pompiers de toute la France venus eux aussi faire la saison. Au niveau professionnel, c'est l'occasion de voir autre chose. Dans les Alpes, il y a plus de fractures, entorses et luxations que dans les Vosges où l'on intervient surtout sur des malaises et des accidents. C'est aussi l'occasion d'utiliser du matériel différent. Dans les Hautes-Alpes, on utilise des sacs d'attaque et des tuyaux en écheveaux, alors que dans les Vosges, on a encore des tuyaux en couronne. Et cela permet de découvrir une région. » Christopher recommande cette expérience mais il aimerait désormais trouver un emploi sur le long terme, « pour pouvoir me poser, dans les Vosges ou dans les Hautes-Alpes. Parce qu'à 28 ans, il est temps de s'installer. »

• **Tony Landrin-Bressan, 27 ans, étudiant infirmier**, est SPV à Hennebont (56). L'an dernier, il a répondu à l'appel de son département et proposé ses services. « Comme je cherchais un job étudiant, j'ai saisi l'opportunité d'être SPV saisonnier à Guidel. » Le jeune homme a passé deux mois de garde à vérifier le matériel, effectuer des manœuvres et faire du sport, mais regrette d'avoir eu peu d'occasions de partir en opération. C'est pourquoi le caporal-chef a postulé de nouveau pour cet été en demandant à être affecté à Carnac, « pour avoir l'assurance de bouger davantage. » De cette expérience, il dit : « Il faut le faire si on aime les sapeurs-pompiers. Si on envisage de devenir professionnel, c'est un excellent moyen de tester leur vie car les contraintes sont les mêmes. »



## Sapeur-pompier saisonnier, un statut défini par décret

Le statut des sapeurs-pompiers saisonniers est défini par le décret du 9 octobre 2009 autorisant leur engagement « lors des périodes d'accroissement temporaire des risques ». En fonction des besoins liés à la fréquentation touristique, aux feux de forêt ou aux baignades, les Sdis peuvent recruter des saisonniers pour renforcer leurs effectifs durant les saisons d'hiver ou d'été. Ces derniers peuvent être recrutés pour « un mois au moins, et quatre mois au plus. » Les SPV souhaitant postuler aux postes proposés doivent demander l'autorisation à leur hiérarchie avant de candidater. Les annonces peuvent s'adresser à des candidats déjà sapeurs-pompiers volontaires, mais aussi à des personnes ayant des compétences de secourisme et souhaitant s'engager ponctuellement, voire à des candidats ayant des compétences spécifiques, comme des surveillants de baignade, qui doivent alors suivre une période de formation. Les saisonniers doivent répondre aux mêmes conditions d'engagement que les SPV, et bénéficient du même régime de protection sociale durant leur contrat. Les postes disponibles sont diffusés par les Sdis, via les réseaux sociaux, voire via Pôle Emploi.

**Olivier Riou,**  
directeur juridique de la FNSPP

postée, les autres ont des astreintes. Nous essayons de leur libérer les week-ends pour leur laisser le temps de faire du tourisme. Ce qui est généralement possible, car nos hommes sont plus disponibles en fin de semaine. » Depuis que ce système a été mis en place, le lieutenant-colonel Turc assure n'avoir jamais eu d'expérience malheureuse. « Pour nous, c'est une bonne solution, et cela semble satisfaire également nos saisonniers, puisque certains "rempilent" deux ou trois ans de suite. »

### Proposer des emplois

Le Sdis des Hautes-Alpes a également besoin d'une quarantaine de saisonniers pour disposer des ressources suffisantes lors des saisons

de sports d'hiver, et sa méthode de recrutement est originale. « Nous proposons de véritables emplois à des jeunes SPV », explique le capitaine Jean-Pierre Pic, PUD. Le colonel Patrick Moreau précise : « L'hiver, nous proposons entre 40 et 50 postes de saisonniers à des SPV. Ce sont des emplois aux remontées mécaniques, dans des résidences de tourisme ou encore dans la police municipale. » Le commandant Collier, responsable des centres de secours principaux, qui a mis en place ce système, explique : « Nous avons un accord avec les communes pour que, à compétences égales, elles embauchent des sapeurs-pompiers et les hébergent, ce qui nous permet de renforcer les centres de secours de montagne. La formule présente l'avantage de proposer un vrai emploi aux SPV plutôt que de simples vacances. C'est du gagnant-gagnant, les communes ont des saisonniers sérieux, les jeunes sapeurs-pompiers ont un vrai travail, un vrai



salaire, en plus de leurs indemnités de sapeur-pompier, et cela nous coûte moins cher que de prendre des saisonniers professionnels, comme le font d'autres Sdis », détaille le commandant Collier. L'été, le

département, qui connaît également un afflux de touristes, fait appel à 40 saisonniers pour la surveillance de ses plages et à 40 autres pour les centres de secours. Mais cette fois, ce sont des SPV saisonniers. Pour ses

## Dans le Morbihan, l'avis d'un chef de centre



Pour assurer la sécurité de la population de sa commune et des celles alentour, multipliée par douze au plus fort de l'été, le lieutenant **Christian Le Labousse**, responsable du centre de secours de Carnac – 66 volontaires et 2 professionnels à l'année –, a besoin de 15 SPV disponibles nuit et jour du 15 juin au 15 septembre. « Comme je ne les ai pas, je fais appel à sept sapeurs-pompiers saisonniers qui doivent être présents dans le centre de 9 heures à 19 heures, et qui sont épaulés par huit SPV d'astreinte. » Ce système lui permet d'avoir l'effectif suffisant pour assurer entre 200 et 300 interventions par mois. « Dans le Morbihan, c'est le centre qui bouge le plus. » Le chef de centre recrute en priorité des SPV du département et complète ses effectifs avec des sapeurs-pompiers venus d'ailleurs. Cet été, il en viendra de la Marne et du Val-d'Oise. Christian Le Labousse panache ses recrues pour avoir des jeunes et des moins jeunes, et veille à avoir différents grades pour assurer un encadrement. Le lieutenant ne voit que des avantages à ce système : « L'été est le seul moment où je suis sûr d'avoir en permanence du monde prêt à intervenir », souligne-t-il.



recrutements, le Sdis communique l'avis de vacances aux autres Sdis, utilise les réseaux sociaux et fait appel à pôle emploi.

### Renforcer les secours sur le littoral

En été, le Morbihan attire les touristes. Sa population passe de 700 000 à 1,8 million d'habitants. Pour y faire face, les sapeurs-pompiers renforcent les centres de secours du littoral et assurent la surveillance de baignade. « Nous avons besoin de 85 à 90 SPV saisonniers ayant au minimum leur formation de tronc commun », confirme le colonel Gildas Loporé, responsable du pôle opérationnel. Pour les trouver, des appels à candidatures sont diffusés en début d'année dans le département et en dehors. L'an passé, le Sdis a reçu 24 SPV saisonniers venus de toute la France pour renforcer ses effectifs estivaux. Certains revenaient car pour fidéliser ces perles rares le département les chouchoute. « Ceux qui viennent pour la première fois bénéficient d'un accueil, d'une présentation de la région en plus d'une explication sur les attentes et un rappel aux fondamentaux de la sécurité au travail, avec un focus sur le risque routier. » Pour rivaliser avec les départements voisins, qui ont également des besoins en SPV saisonniers, le Sdis mise sur la beauté de son département et fait en sorte de leur faciliter la vie. « Il y a quelques années, pour les loger, on leur proposait des places de camping, mais en Bretagne il pleut souvent..., alors pour plus de confort, on leur offre désormais des hébergements en studios, en appartements ou en mobile homes. Les saisonniers, qui sont en majorité des étudiants, trouvent là un job d'été plus sympa que d'aller bosser dans un supermarché. On les rémunère selon un forfait, qu'ils aient à sortir ou pas, ce à quoi s'ajoutent leurs heures supplémentaires et les gardes. On a aussi des sapeurs-pompiers volontaires qui viennent en famille et même des professionnels qui s'engagent pendant leurs congés. »

Le Sdis 56, qui assure aussi la surveillance de 13 plages du département, recrute également 80 détenteurs du BNSSA pour juillet et août. « Des maîtres-nageurs pas forcément sapeurs-pompiers », précise le colonel Loporé. ■

**Dans le Gard,** le centre de secours Terre de Camargue accueille chaque été une trentaine de SPV saisonniers et devient l'équivalent d'un CSP pour faire face à l'afflux touristique sur le secteur du Grau-du-Roi et d'Aigues-Mortes.



Photos : JC Sikaffi / Sdis 30

### Le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Savoie recrute des sapeurs-pompiers volontaires saisonniers sapeurs, caporaux, sous-officiers

« En hiver la Savoie double sa population, Venez renforcer nos équipes dans l'un des départements les plus touristiques de France, qui dispose du plus grand domaine skiable du monde »

#### Pour l'hiver 2017-2018 (du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 30 avril 2018)

Les saisonniers recrutés seront affectés en centre de secours ou en centre de secours en montagne dans les principales stations de ski du département.

**Profil : Avoir 18 ans minimum / Être sapeur-pompier volontaire / Être titulaire de la formation initiale SPV complète / Permis PL apprécié**

Les personnels seront logés selon les possibilités du secteur d'affectation. L'habillement est pris en charge par le SDIS de la Savoie  
Les dossiers de candidatures (à télécharger sur le site [www.sdis73.fr](http://www.sdis73.fr)) avec lettre de motivation manuscrite, photo d'identité et curriculum vitae **doivent être adressés avant le 30 septembre 2017 à :** Monsieur le Président du Conseil d'Administration  
SDIS de la Savoie - Service des renforts saisonniers - 226, rue de la Perrodière - 73230 Saint-Alban Leysse

Pour tout renseignement, contactez le bureau renforts saisonniers au 04 79 60 73 31 ou [bsoarez@sdis73.fr](mailto:bsoarez@sdis73.fr)  
Vous pouvez nous suivre sur [www.facebook.com/www.sdis73.fr](http://www.facebook.com/www.sdis73.fr)